

Interview de Pierre Pescatore: l'organisation des négociations intergouvernementales (Luxembourg, 10 septembre 2003)

Source: Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (03:34, Montage, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_l_organisation_des_negociations_intergouvernementales_luxembourg_10_septembre_2003-fr-7f3f2303-c69f-4bf2-999d-eef6938f4764.html



Date de dernière mise à jour: 04/08/2016

Interview de Pierre Pescatore: l'organisation des négociations intergouvernementales (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Comment, très concrètement, la négociation intergouvernementale des Six était-elle organisée à Val Duchesse?

[Pierre Pescatore] Oui, c'est une question importante. C'était donc en soi une négociation diplomatique puisqu'on était appelés à créer un cadre qui serait nouveau par rapport à la CECA déjà existante. Du point de vue diplomatique, cette conférence était organisée en trois ou quatre niveaux. Donc, au centre, se trouvaient les chefs des délégations avec, au-dessus d'eux, les ministres des Affaires étrangères et les Premiers ministres. Sous les chefs des délégations, on avait créé trois groupes qui étaient chargés du fond de la négociation: le groupe «marché commun», qui s'occupait donc de tout ce qui sera plus tard le traité de Rome, portant création de la Communauté économique européenne; le groupe «atomique», auquel revenait une importance particulière à cette époque, puisqu'on imaginait que ce serait l'avenir et cela intéressait surtout la délégation française qui s'est entièrement investie dans cette négociation, beaucoup plus que dans celle sur le marché commun; et puis, le groupe qui n'a pas eu de nom précis, qui s'est appelé tantôt groupe «de rédaction», mais aussi groupe «juridique» où nous étions en principe réunis six juristes pour chacun des États membres, États participant à la négociation, disant mieux. L'Allemagne apparaissait sous forme de trois personnes: un délégué du ministère des Affaires étrangères, un délégué du ministère de la Justice et un délégué du ministère de l'Intérieur qui était là comme observateur des Länder. Et c'est à l'intérieur de ce schéma que se passait la négociation, donc toute la négociation de base se déroulait dans les trois groupes, puis le résultat remontait aux chefs des délégations et c'était seulement en cas de besoin que l'on mobilisait les ministres des Affaires étrangères et une fois ou deux les réunions des Premiers ministres. Et c'est à ce moment que l'habitude a été prise de réunir aussi les Premiers ministres – c'était concrètement sur la question des territoires d'outre-mer, si j'ai bon souvenir, peut-être aussi sur les questions de la politique agricole – mais tout le reste a été négocié à la base et remontait aux chefs des délégations. Un autre point important est le secrétariat de cette Conférence intergouvernementale. On a choisi, pour assurer le secrétariat, le secrétaire ou secrétaire général du Conseil de ministres de la CECA et qui était mon compatriote et ancien collègue Christian Calmes, avec qui j'ai eu un très bon rapport de travail. Et ceci a été au fond une clé pour l'efficacité de mon travail au sein du groupe «juridique».